



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 22.11.2016**

#### **1. Marché public « Transformation de l'ancienne école en mairie »**

Le projet de transformation de l'ancienne école en mairie date de 2009 et a été suspendu quelque temps. A ce jour, les demandes de subventions ont abouti et le conseil municipal confirme sa volonté de continuer les travaux.

M. le Maire liste les paiements intervenus au titre de marché de maîtrise d'œuvre en 2009 ainsi que le mandat émis en 2016 au profit du cabinet d'architecture STREB.

#### **2. Marché traiteur au périscolaire**

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2016 le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché public, valable 3 ans, avec LE CROQ'EXQUIS de Blotzheim pour un prix de 4.35€ HT par repas et 0.98€ HT pour un goûter.

#### **3. Fibre optique**

La société ROSACE propose d'installer un Sous Répartiteur Optique (SRO) sur le domaine non routier de la commune afin que tout nouvel abonné puisse y être raccordé dans les 2 prochaines années. Le SRO pourrait être installé à l'angle de la rue des vignes et de la rue principale ; une redevance annuelle sera versée par la société à la commune.

Le conseil municipal décide de signer entre la commune et la société ROSACE, une convention donnant des droits et obligations aux 2 parties.

#### **4. Désignation des représentants communaux à la communauté « Saint Louis Agglomération »**

L'organe délibérant du nouvel EPCI comptera 78 délégués dont 1 représentant par commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la désignation de M. le Maire, 1<sup>er</sup> dans l'ordre du tableau, par conséquent obligatoirement conseiller communautaire ainsi que la désignation du 1<sup>er</sup> adjoint en tant que conseiller communautaire suppléant.

#### **5. Recensement 2017**

Le prochain recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Mme Nathalie Chirié a été nommée coordonnateur, Mmes. Christiane Klein et Cindy Hernandez sont recrutées en sus pour réaliser les enquêtes sur le terrain.

Une dotation forfaitaire sera allouée à la commune par l'INSEE en guise de participation financière de l'Etat à la campagne de recensement.

#### **6. Acquisition de bacs à fleurs**

Les bacs à fleurs posés sur la rambarde place de l'église ainsi que ceux de l'école sont vétustes. Le conseil municipal décide de l'achat de 15 balconnières pour un montant de 2566€ TTC (Entreprise JOST à Molsheim).

#### **7. Indemnité de gestion 2016 au comptable du Trésor public**

Le conseil municipal accepte de verser la somme totale demandée pour 2016, soit 463.45€ brut à M. Luc Rousset comptable du Trésor.

## **8. Adhésion Agence Technique Départementale**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD). Le conseil municipal décide d'adhérer à la nouvelle entité ADAUHR/ATD et de verser une cotisation annuelle de 250€.

## **9. Subventions**

Le conseil municipal décide de répondre positivement aux demandes suivantes :

- Lycée J. Mermoz de Saint-Louis pour le voyage d'étude d'un élève – 35€
- Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes – 40€.

## **10. Enseignement religieux**

Après avoir pris connaissance des préconisations de l'Observatoire de la laïcité rattaché au service du 1<sup>er</sup> Ministre puis de celles des grands élus alsaciens et mosellans qui ont été consultés par le Ministère de l'Education nationale, le conseil municipal

- exprime son désaccord avec la proposition ministérielle s'apparentant à une nouvelle attaque portée au droit local
- exige le maintien des dispositions en place afin de pouvoir proposer un enseignement religieux aux écoles et collèges alsaciens et mosellans.

## **11. Vente du bâtiment de l'ancien Crédit Mutuel**

Le CM de Michebach-le-Haut est fermé définitivement depuis juin 2016 et le bâtiment mis en vente. Une proposition a été faite à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à l'offre.

## **12. Convention de déneigement à signer avec la CCPS**

La CCPS propose de signer une convention qui sera transférée à la nouvelle entité « Saint-Louis Agglo » et régira les accords avec notre commune.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de déneigement concernant la déchetterie située sur le ban de Michelbach-le-Haut et le charge de transmettre les relevés d'heures de l'employé communal aux personnes habilitées à régler le solde, soit 60€/heure.

## **13. Urbanisme**

-Déclarations préalables

M. Klein Yannick 9 rue des champs – demande de construction d'un abri de jardin

M. Spindler Laurent 32b rue principale – demande de construction d'un abri de jardin

-Permis de construire

Mme Vidyaw Santharam - demande de permis pour construction d'une maison individuelle avec piscine rue des vignes

Mme Florence Cosme et M. Bertrand Cosme 6 rue Saint Justin - demande de permis pour extension d'une maison individuelle en 2 logements.

Le conseil émet un avis favorable aux demandes ci-dessus.